

Canicule : il faut adapter le travail au changement climatique

53 départements sont en vigilance orange canicule aujourd'hui, avec des pointes à 40° à l'ombre. Dans les postes électriques et sur les pylônes, il n'y a pas d'ombre : on atteint entre 50 et 60°C de chaleur ressentie !

Sur les chantiers

⚠ Le décret du 27 mai 2025 impose aux employeurs de suspendre les tâches pénibles lors des pics de chaleur.

La CGT propose une mesure simple, efficace et protectrice :

Une journée de travail réduite à 6h, sans perte de rémunération, qui peut se combiner avec le décalage des horaires.

- Pour éviter l'exposition aux pics de chaleur l'après-midi,
- Pour permettre la récupération,
- Pour protéger la santé, tout simplement.

À appliquer sur les chantiers dans les départements placés en vigilance orange et rouge.

Dans les bureaux

La chaleur frappe aussi : bâtiments pas vraiment « intelligents », transports en commun suffocants...

Le cas échéant, la direction doit installer des climatiseurs mobiles pour parer au plus pressé. Elle peut aussi autoriser le télétravail dérogatoire prévu par l'accord RTE.

Et il faut arrêter dans certaines entités de faire des remarques désobligeantes aux collègues qui viennent en bermuda, rien ne l'interdit !

Il n'y pas que le réseau à adapter au changement climatique, le travail aussi

Le 19 juin 2026